

Fiche 6
Le tutorat en lycée général, technologique et professionnel

Définition

Le tutorat est un suivi personnalisé assuré par une personne référente qui aide l'élève à construire son parcours d'orientation et de formation.
Le tuteur conseille et guide un élève volontaire pendant toute sa scolarité au lycée.

Objectifs

- Instaurer un dialogue qui vise à créer les conditions permettant à l'élève de devenir autonome dans ses choix afin de mieux aider l'élève dans son projet ;
- Assurer un suivi de l'élève tout au long de son parcours de formation et d'orientation en coopération avec les différents acteurs de l'équipe éducative ;
- Guider l'élève vers les ressources (humaines et documentaires) disponibles tant internes qu'externes à l'établissement ;
- Aider l'élève à s'informer sur les poursuites d'études.

Public visé

Les élèves de LGT et LP manifestant des besoins spécifiques qui en font la demande.

Organisation

Les modalités d'organisation du tutorat sont mises en œuvre par le chef d'établissement en lien avec les équipes pédagogiques.
Après consultation du conseil pédagogique et du conseil des délégués pour la vie lycéenne, les modalités d'organisation du tutorat, qui précisent notamment le nombre maximum d'élèves que peut encadrer chaque tuteur, sont arrêtées par le chef d'établissement puis intégrées dans le projet d'établissement soumis à l'approbation du conseil d'administration.
Mises en place par le chef d'établissement en lien avec les équipes pédagogiques, ces modalités d'organisation font l'objet d'une évaluation en fin d'année scolaire.

Mise en œuvre

Le tutorat est assuré sur la base du volontariat par un professeur (professeur documentaliste inclus) ou un conseiller principal d'éducation. L'élève est suivi par le même tuteur tout au long de sa scolarité au lycée. Les responsables légaux des élèves sont informés de la mise en œuvre et des modalités du tutorat.
Le tutorat est inscrit dans l'emploi du temps de l'élève.

Points de vigilance

- Veiller à la cohérence de l'accompagnement ; le tutorat s'articule avec les dispositifs existants (accompagnement personnalisé, parcours de découverte des métiers et des formations...)
- Le tuteur travaille en collaboration avec les professeurs (professeurs documentalistes inclus), les conseillers principaux d'éducation, le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue.

Indicateurs de réussite

- Assiduité des élèves (baisse de l'absentéisme)
- Qualité du climat scolaire (baisse des incidents de vie scolaire...)
- Taux de réussite aux examens

- Taux de satisfaction en matière d'orientation.

Ressources

Le tutorat au lycée [BO spécial n°1 du 4 février 2010](#)

[Eduscol - Stages et tutorats](#)